



ZONE DE DISTRIBUTION : ALES CENTRE ET PERIPHERIE

Conclusion sanitaire

2024

Un dépassement bactériologique ponctuel et localisé sans conséquence pour le reste du réseau public.
L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.
Eau à caractère agressif favorisant la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif de votre branchement public ou de votre réseau intérieur. Dans ce cas ils doivent être remplacés. Après quelques jours d'absence, il est recommandé aux usagers de laisser couler l'eau quelques minutes avant de l'utiliser à fins alimentaires.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages :
CAPTAGE DES PLANTIERES, CHAMP CAPTANT DE
TORNAC, CHAMP CAPTANT DES DAUTHUNES.
L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente
40182 personnes sur 1 commune (ALES). Le
responsable des installations est : « REAAL ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter «
REAAL » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

B

Qualité satisfaisante

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle
contamination des eaux par des bactéries pathogènes.
Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **106**
Conformité : **98 %**
Valeur maxi : **35 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets
domestiques et industriels. Le maximum réglementaire
est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **25**
Valeur moyenne : **2,78 mg/L**
Valeur maxi : **5,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de
substances différentes. Le maximum réglementaire est
0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés
et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà
de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau
peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **298**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A

Bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en
suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au
robinet. Certaines eaux doivent également respecter un
maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **106**
Conformité : **98 %**
Valeur maxi : **5,8 NFU**

ARSENIC

A

Bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum
réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **98**
Valeur moyenne : **1,52 microgramme/L**
Valeur maxi : **8 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau
exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil
réglementaire.

Nombre de prélèvements : **25**
Valeur moyenne : **18,1 °f**
Valeur maxi : **30,3 °f**

Quelques conseils

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du
réseau d'eau froide. Elle se conserve
au frais sans excéder 24 heures.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur,
assurez-vous qu'il alimente
uniquement le réseau d'eau chaude
et entretenez-le régulièrement.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du
robinet ne nécessite pas de
traitement complémentaire. Si vous
possédez un système de traitement
de l'eau, entretenez-le
régulièrement.

PLOMB



Dans les habitats équipés de
tuyauteries en plomb, ou après
quelques jours d'absence, laissez
couler l'eau quelques minutes avant
de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de
l'eau de votre commune sur le site
Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 09/07/2025

UDI 030000655

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.